

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Délibération : **2021-12-236**  
OBJET : **PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES  
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**  
Nomenclature : **5.2.6**

En exercice : 27

Présents : 22

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : Rapport

Le treize décembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Benjamin VACHET donne pouvoir à Claude RINCE, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Elisa DRION, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Rapporteur :** Isabelle GROLLEAU

La Chambre Régionale des Comptes a inscrit à son programme l'examen des comptes de la Ville pour les exercices 2015 et suivants. Cet examen a donné lieu à un rapport d'observations.

L'article L243-6 6 du Code des Juridictions Financières stipule : « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. ».

Vous trouverez donc en annexe le texte des observations transmises le 8 novembre 2021 et qui revêtiront un caractère de document public à dater de la tenue de la réunion de l'assemblée.

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue du contrôle des comptes et de la gestion de la Ville pour les exercices 2015 et suivants.**

**Le conseil municipal a pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 13 décembre 2021  
Alain ROYER, Maire

Accusé de réception en préfecture  
044-21441200-20211213\_202112-236-DE  
Date de l'émission : 16/12/2021  
Date de réception en préfecture : 16/12/2021

